

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070713-07_31_07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 16/07/2007
Publication : 20/07/2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 4e/3A07
Séance du 13 JUL. 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

ASSOCIATION DE L'ECOMUSEE D'ALSACE ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5E/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG2007/I-7E/05 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2006 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine en date du 22 novembre 2006 et des Commissions réunies en date du 12 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide d'attribuer au titre de l'année 2007, une subvention de fonctionnement de 300.000 € en faveur de l'association de l'Ecomusée d'Alsace,
- 2) Précise que ce montant sera prélevé sur les crédits inscrits au budget départemental au Programme D011 sur la ligne « Soutien à l'animation du patrimoine » au Chapitre 65, Nature 6574, Fonction 312, Enveloppe 61603,
- 3) Autorise le versement de la dite subvention,
- 4) Approuve la convention à intervenir avec l'association de l'Ecomusée d'Alsace pour le versement de la subvention de fonctionnement,
- 5) Autorise le Président à signer la dite convention.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER